

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

### L'AVIS DE M. MÉLINE

On sait que parmi les adversaires du projet d'impôt sur le revenu, les progressistes, ou du moins un grand nombre d'entre eux, sont des plus ardents et des plus acharnés.

Or, on vient de publier un discours de M. Méline qui est un plaidoyer chaleureux et convaincant en faveur de cette réforme importante qui a toujours figuré au programme du parti républicain.

Ce discours, il est vrai, ne date pas d'hier. Il remonte à 1871, au lendemain de la guerre. Et il a été prononcé devant le Conseil général des Vosges.

Deux membres de cette assemblée, MM. de Pontlevoy et Martz, avaient présenté un vœu en faveur de l'impôt sur le revenu. M. Méline avait été nommé rapporteur, et il se prononça catégoriquement pour l'adoption du vœu.

M. Méline faisait d'abord une judicieuse critique de notre système d'impôts. « Le principe actuel, disait-il, consiste à atteindre la valeur partout où elle se trouve, sans considération de la forme et des ressources de ceux aux mains desquels se trouve la valeur. L'impôt s'abat sur la création et la circulation des produits par le seul fait de l'existence de ces produits.

Or, il n'est pas besoin de vous démontrer, messieurs, que tous ces droits, qui sont déjà payés à l'origine par le producteur, sont comptés par lui dans le prix de revient de chaque chose et se rejettent ainsi directement sur les consommateurs. Et, comme la consommation moyenne des objets les plus nécessaires à la vie, qui sont aussi les plus nombreux, ne varie pas très sensiblement d'un homme à l'autre, il en résulte que la masse des consommateurs paie une moyenne d'impôt de beaucoup supérieure à leur fortune personnelle. »

Voilà, très bien indiquée, l'injustice de nos vieux impôts.

Par quoi les remplacer ?

M. Méline répond : par l'impôt sur le revenu. « C'est l'impôt sur le revenu qui doit être, selon nous, le moyen efficace et juste pour rétablir notre équilibre financier. En effet, au point de vue de la justice, il est hors de discussion. Il prend la richesse là où elle se trouve réellement, et les prélèvements qu'il opère sont proportionnels à la fortune de chacun. Qui n'a rien ne paie rien, qui a beaucoup paie beaucoup, et c'est justice. La société rend évidemment des services plus coûteux, aux grandes fortunes qu'elle protège, qu'aux maigres patrimoines qui se défendent presque seuls ; il est par conséquent naturel que les premiers rémunèrent les services de la société à un taux plus élevé que les seconds. Voilà pour le droit. »

On voit que M. Méline ne propose pas seulement l'impôt sur le revenu. Il préconise aussi sur l'impôt progressif. Après cette déclaration de principe, M. Méline passe en revue les divers pays où existe déjà — nous sommes en 1871 — l'impôt sur le revenu.

Il fait un grand éloge de l'impôt progressif, établi par Pitt en Angleterre en 1798. « Suivons, dit-il, l'exemple d'un peuple voisin dont on ne reniera certainement pas l'autorité. »

Et il expose tout au long l'histoire de cet impôt, de 1798 à 1871. « Vous m'accuserez, messieurs, ajoute-t-il, d'être entré dans le détail des résultats de cet impôt en Angleterre ; mais j'ai cru voir dans cet exemple l'argument pratique le plus décisif en faveur du vœu qui vous est proposé. »

M. Méline cite encore la Suisse et la Prusse, où existe l'impôt sur le revenu, et il répond en ces termes à

l'objection habituelle des adversaires de la réforme : « J'en ai fini avec ces détails d'histoire comparée qui sont des plus instructifs. Cette revue a, du reste, l'avantage de réfuter péremptoirement l'objection capitale, on pourrait dire la seule objection dirigée contre l'impôt sur le revenu. Cette objection consiste à dire que l'impôt sur le revenu est impossible dans la pratique, que sa base ne peut être établie avec justice, et que sa perception est presque impraticable. Or, quand un système d'impôt a fonctionné pendant un demi-siècle dans un pays comme l'Angleterre, quand il est établi dans des pays comme la Prusse et la Suisse, l'expérience est suffisante pour démontrer que cet impôt est d'une application possible. »

M. Méline arrive maintenant à « la dernière objection sur le mode de perception de cet impôt », et à la fameuse « inquisition » dont on essaie d'effrayer les contribuables.

« Le contrôle sérieux est impossible, vous disent ses adversaires ; la fraude se pratiquera sur une large échelle ; les plus éhontés seront ceux qui ne paieront rien ; ou bien, si on veut faire quelque chose de sérieux, il faudra établir une inquisition véritable dans les fortunes, dans les familles, qui peut être, en certaines circonstances, la ruine du crédit personnel, et qui, en tout cas, soulèvera une unanime réprobation. »

Et M. Méline répond :

« Sans doute, messieurs, la fraude s'exercera, et même, en commençant, elle pourra s'exercer sur une grande échelle ; mais quel est donc l'impôt qui ne prête pas à la fraude, et qui a jamais songé à en contester l'utilité pour ce motif ? L'important est de la réduire le plus possible, et la chose n'est pas beaucoup plus difficile, pour l'impôt sur le revenu que pour les autres impôts. »

Le principe qui devrait, selon nous, présider à la taxe, serait la déclaration du contribuable ; elle serait crue jusqu'à preuve du contraire. Pour en assurer la sincérité, il s'agirait d'y ajouter une sanction très forte pour le cas de mensonge. Qui se risquera à faire une dissimulation si la perte du tiers ou du quart de la chose est au bout de la dissimulation ?

M. Méline allait donc plus loin que M. Caillaux, puisqu'il posait en principe, d'une façon générale, la déclaration.

Et il faisait très justement remarquer que les dissimulations ne seraient pas « très faciles ». « Dans notre société, où les valeurs sont en perpétuel mouvement, il leur est presque impossible de ne pas passer un jour ou l'autre sous les yeux de fisc. De cette façon, il n'est plus besoin de recourir à des mesures vexatoires, qui feraient pénétrer le public dans le secret des fortunes et mettraient en péril le crédit commercial. L'Etat ne recourra à l'enquête que dans les cas exceptionnels, où les plus graves présomptions feront croire à une dissimulation presque certaine. »

M. Méline concluait :

« En résumé, messieurs, le nouvel impôt qui est soumis à votre appréciation ne donne prise qu'à des critiques de détail sous lesquelles il ne saurait succomber. Il reste donc avec la force de son principe de justice et avec des avantages financiers de premier ordre. »

Ainsi parla M. Méline le 10 novembre 1871. Le vœu de MM. de Pontlevoy et Martz fut adopté par le Conseil général des Vosges. Et M. Krantz, qui fut depuis ministre de la guerre dans un ministère modéré, déclara qu'il « acceptait le principe », mais faisait des réserves sur « certaines considérations de M. le rapporteur ».

Jacques FRANC.

### EN RUSSIE

#### En Sibirie

Un groupe de forçats venant de Tioumen, a attaqué ses gardiens. Un combat a eu lieu, vingt-deux prisonniers ont été tués, onze ont réussi à s'enfuir, emportant sept fusils. Six gardiens ont été blessés.

#### Nouvelles diverses

Le commandant du « Standart » sera mis en jugement. Le pilote a été déclaré non responsable, car il signala le danger du chenal.

Une bande armée a attaqué l'express de Mohileff, mais la police, qui avait été prévenue, l'a repoussée, a tué le chef et a arrêté cinq bandits.

#### Les Grèves

La grève a éclaté dans toutes les raffineries de naphthé à Bibicibats.

#### Suicide d'officier

Le lieutenant Tolski s'est suicidé dans le parc du château impérial à Gatchina en se logeant une balle de revolver dans la tête. Il était en secret affilié au parti socialiste polonais, mais ses camarades du régiment en ayant été avertis, se réunirent en jury d'honneur pour juger la conduite de l'officier révolutionnaire. Ils ont déclaré que Tolski avait fait à l'honneur et lui ont donné le conseil de se brûler la cervelle et le lieutenant a obéi.

### Le prix des vins

Les inondations qui viennent de dévaster le Midi viticole — comme si le *poivre* avait besoin de ce surcroît de maux ! — auront-elles pour effet d'augmenter le prix du vin ?

Nous avons pensé à renseigner nos lecteurs sur un sujet de cette importance. Une éminente personnalité sommelière, comme dirait la langue du Palais-Bourbon, a bien voulu répondre à nos questions.

Vieilli dans une cave illustre, ce doyen-vénérable se connaît en vins mieux que Noé, car Noé ne fréquentait qu'un seul cru.

Sachez donc qu'à l'estime de ce connaisseur, le vin ordinaire ne se vendra, à Paris, ni plus ni moins cher. Pour Bercy, la Seine est toujours là. Il suffira de laisser le robinet ouvert plus longtemps.

En revanche, les crus moyens, les Saint-Estèphe, recueillis, près de Narbonne, les Saint-Emilion venus de Béziers, augmenteront de prix. Ce n'est un mystère pour personne que la Gironde s'étend jusqu'à l'Hérault.

Au-dessous de trois francs la bouteille, le commerce et, il faut le dire, le consommateur, n'y regardent pas de si près.

Pour les bordeaux authentiques, surtout pour les crus bourgeois et pour toute la série des grands crus, rien ne paraît devoir être changé.

L'année sera médiocre : elle a manqué de soleil. Les prix, d'ailleurs, ne peuvent être fixés d'une manière définitive que lorsque le temps aura fait son œuvre. Cinq ou six ans seulement, après la récolte, il est permis à un restaurateur qui se respecte de proposer à sa clientèle un bordeaux nouveau.

Guidé par notre cicerone, nous avons parcouru son domaine. Ici, restent encore cinquante bouteilles de Château-Margaux, 1869, à 80 fr. l'une. Plus loin, dix ou douze Haut-Brion, 1875, à 120 francs. C'est bon marché, affirment les gourmets. Et ils citent, avec respect, le Château-Lafite 1811, dont il se fut quelques verres au repas qui suivit le second mariage d'Alphonse XII. La maison du Roi les avait payés 150 francs pièce. La bouteille vaut aujourd'hui 300 francs. Mais le propriétaire a soin de prévenir qu'il ne sait ce que le vin est devenu, somme corps et comme bœuf.

Aussi ne compte-t-il plus que sur la clientèle américaine. Mais on conçoit qu'il ne se préoccupe guère des inondations de l'Hérault !

(Du Cri de Paris).

### A l'Académie

Quelle visite ! La venue du Saint-Père chez le Grand Seigneur n'eût pas exigé plus de démarches, de négociations, d'incessante diplomatie !

Deux ambassadeurs s'y employèrent, et le second seul réussit. Mais c'était l'habile homme par excellence, l'esprit suprême et la suprême pensée de la République aux abois, M. Constans lui-même.

Il y avait un an que la visite était due. C'était, vous l'avez deviné, celle que M. le cardinal Mathieu, élu à l'Académie française, devait à M. le Président Fallières, chef de l'Etat.

Le visiteur témoignait peu d'empressement. Il parlait de se faire remplacer par l'abbé Lemire.

— Que va dire Brisson, si je reçois un cardinal ? murmura M. Fallières.

L'un des parrains nécessaires, le directeur de la Compagnie, le comte d'Haussonville, jurait qu'il ne mettrait pas les pieds à l'Elysée. Il a tenu parole. On a dû le doubler au dernier instant.

Enfin, l'Ulysse toulousain ayant fait son œuvre tout s'est arrangé. Sans tambour ni trompette, M. Fallières est venu passer un quart d'heure au faubourg Saint-Honoré. La pièce était réglée en trois répliques.

— Monsieur le président, a dit M. Gaston Boissier, j'ai l'honneur de vous présenter notre nouveau confrère, M. le cardinal Mathieu.

— Monsieur, a répliqué le Président, sans donner au cardinal d'autre titre, je vous félicite d'une distinction si bien méritée.

— Je prie monsieur le Président de la République d'agréer mes remerciements, a conclu le récipiendaire. Ce fut tout. Le déjeuner d'usage supprimé, M. Fallières n'offrit pas même à ses hôtes un verre de Porto. Dans la cour, le cardinal réclama sa douillette. Il était gelé.

(Du Cri de Paris).

### Chasseurs

Un groupe de nemrods parisiens ; las des tueries sans quête et sans fatigue dans les chasses gardées, ou des fatigues et des quêtes sans tueries dans la chasse devant soi, vient de se constituer en vue d'organiser, chaque année, une gigantesque battue... en plein centre africain.

Ceux-là seuls qui ignorent le pouvoir de l'association trouveront le projet irréalisable.

Déjà, depuis trois ans, une grande agence de voyage amène, sur les bords du Tanganika et du Victoria-Nyanza les meilleurs fusils de Londres. C'est un prix calculé au plus juste : — Trois mois de séjour, quinze mille francs. Pourboires compris, ajoutés le prospectus.

Le groupe parisien, s'il parvient à réunir vingt adhérents, estime que les frais pourront être diminués au moins de moitié.

Il est temps de secouer notre sédentaire manie. L'Ecosse, avec ses grosses ; la Hongrie avec ses réserves qui tendent à s'épuiser, c'étaient là, jusqu'à ce jour, les Colonnes d'Hercule du tireur français.

Demain la chasse aura son Paris-Zambèze, comme l'automobilisme a eu son Paris-Pékin !

(Du Cri de Paris).

### INFORMATIONS

#### Election sénatoriale

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche dans la Creuse :

Votants, 641.

M. Defumade, député, 579 voix, élu.

Il s'agissait de remplacer M. le docteur Villarde, décédé.

### Au Maroc

#### Les Groupements dissidents

Les groupements dissidents grossissent chaque jour. Ces méhallas, composées en général d'éléments pillards, dont la plupart sont étrangers aux Chaouias, s'appliquent à couper les routes et ne laisser passer personne dans la direction de Casablanca. Ils se sont emparés ainsi de plusieurs personnages appartenant aux tribus soumises et qu'ils retiennent comme otages.

Le général Drude envisage la nécessité d'un coup de force sur ces camps dissidents, qui paraissent devoir contrarier indéfiniment la politique de pacification. Cette opération serait prochaine.

#### La « Jeanne d'Arc » à Rabat

Un message arrivé par télégraphie sans fil signale que la « Jeanne d'Arc » est arrivée à Rabat, dimanche à neuf heures du matin.

#### L'incident des Zones de Police

Le « Petit Parisien » signale que le chargé d'affaires d'Espagne à Paris s'est rendu, samedi, au Quai d'Orsay, vraisemblablement pour élucider l'incident survenu à Casablanca à propos des zones de police. D'une façon générale, ajoute le « Petit Parisien », l'heure approche où il faudra organiser la police des ports. Ce problème sera envisagé dans le prochain conseil des ministres, et on sait que M. Regnault doit en entretenir le sultan.

#### La contrebande de guerre

Le « Libéral » continuant sa campagne d'hostilité à l'action de l'Espagne au Maroc, prend prétexte de la question actuelle de la contrebande de guerre pour critiquer l'attitude de la France à l'égard de l'Espagne et pour proposer le retour dans la métropole des troupes espagnoles envoyées à Casablanca.

#### Le monument Goblet

M. Clemenceau président du Conseil, a quitté Paris dimanche matin, à 8 h. 50, par la gare du Nord, pour se rendre à Amiens où il a présidé la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. René Goblet.

Dans le train spécial, composé de quatre voitures, sont montés avec M. Clemenceau, MM. Pichon, ministre des affaires étrangères, le général Picquart ; Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ; Maujan ; Simyan ; Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et Sassiats, délégués par le ministre de l'instruction publique.

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, au dernier moment indisposé, n'a pu se rendre à Amiens.

M. Clemenceau et les personnages officiels sont arrivés à 10 h. 20 en gare d'Amiens, où ils ont été reçus par MM. Fiquet, député et maire d'Amiens, entouré du Conseil municipal ; le préfet, M. Saisset-Schneider, conseiller d'Etat, président du Comité du monument, etc.

La salle d'attente des premières de la gare avait été transformée en salon de réception où les présentations ont été faites.

On s'est rendu aussitôt après, boulevard de Belfort où le monument est érigé. Une estrade était élevée, où M. Clemenceau et sa suite ont pris place. Tandis que la Marseillaise était jouée, le voile qui recouvrait le monument fut enlevé, et on aperçut l'œuvre du sculpteur, qui se compose du médaillon de l'ancien président du Conseil, surmonté d'une Liberté.

Le premier, M. Saisset-Schneider a pris la parole et a fait remise du monument à la ville d'Amiens.

M. Fiquet, maire d'Amiens, lui a répondu.

Le discours de M. Brisson a été lu par M. Rousés député. Puis M. Clemenceau a prononcé un grand discours politique qui a été vivement applaudi par la foule immense qui se pressait autour du monument.

Après la cérémonie, un grand banquet réunissait les ministres.

Des toasts furent prononcés auxquels M. Clemenceau a répondu au milieu du plus vif enthousiasme de tous les convives.

#### L'opinion de M. Combes

La « Lanterne », à propos des sentiments entre radicaux et socialistes, publie une lettre de M. Combes adressée à un ami, qui l'a communiquée à ce journal. L'ancien président du conseil donne son opinion sur l'attitude que le parti radical et le parti radical-socialiste, devront observer au Congrès de Nancy. Voici ce document :

« Pons, 4 octobre 1907.

Mon cher ami,

Il m'eût été impossible de participer à un banquet quelconque, et à plus forte raison d'y prendre la parole avec un cœur et un esprit suffisamment libres, vu le jour anniversaire, à six mois à peine de distance, des funérailles de mon cher fils. C'est uniquement pour ce motif que j'ai décliné la demande, qui m'était faite par les délégués du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, de présider le banquet de clôture du Congrès de Nancy.

Des rédacteurs de journaux se sont présentés chez moi pour m'interviewer au sujet des changements survenus dans les groupes de gauche. D'autres m'ont écrit pour connaître mes sentiments à cet égard. Je me suis excusé de ne pouvoir donner audience aux uns, et j'ai répondu aux autres par l'envoi de ma carte de visite, avec un mot de salutation.

Je n'ai dit ni pensé qu'aux délégués du comité exécutif, et cette pensée se résume dans une simple phrase : « Tout en répudiant énergiquement par patriotisme la doctrine » hervériste, de même que j'ai toujours repoussé comme radical la doctrine collectiviste, je reste fidèle dans ma retraite à la politique d'union entre tous les groupes de gauche, que j'ai pratiquée loyalement et persévéramment pendant deux ans et demi comme président du conseil, en vue de la réalisation des réformes démocratiques et sociales qui composent le programme du parti radical et radical-socialiste. »

Je fais des vœux pour que le Congrès de Nancy s'inspire de cette politique.

Agreez, etc.

Emile COMBES.

#### A La Haye

La première Commission a adopté, par 30 oui contre 10 non, quatre attentions et quatre absents, le principe de l'arbitrage obligatoire tel qu'il est formulé dans l'article premier de la proposition anglo-américaine, déjà connu. Les Etats qui ont voté contre sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Roumanie, la Grèce, la Turquie et la Chine. Les quatre absents se trouvent être favorables à l'arbitrage.

#### L'entente cordiale

Cinquante-sept membres du conseil municipal, dont le président, M. Lefèvre, les membres du bureau et M. Bellan syndic, sont partis dimanche à 11 h. 45 par train spécial pour Londres. M. le député Farnell, président du Comité d'organisation des fêtes londonniennes, qui était venu les chercher, les accompagne.

Une délégation du corps municipal de Londres est partie à onze heures pour Douvres, afin de souhaiter la bienvenue à leurs collègues parisiens à leur descente de bateau.

Les conseillers municipaux parisiens sont arrivés à Londres le soir à 6 h. 55, par la gare de Saint-Paul ; celle-ci a été décorée à cette occasion. La locomotive du train qui amenait les édiles parisiens était ornée de drapeaux français et anglais.

#### Le Contingent

Voici quelques détails sur le contingent des conscrits et des ajournés mis en route cette année et sur son affectation aux différentes armes. Le contingent affecté à l'infanterie s'élève à 154 331 hommes ; infanterie de ligne 134 301 ; chasseurs à pied 14 390 ; zouaves 2 870 ; sapeurs — pompiers 400 ; tirailleurs algériens 60 ; infanterie coloniale 1 810.



L'artillerie recevra 39.123 hommes; bataillons d'artillerie à pied 537; régiments d'artillerie 32.700; artillerie coloniale 673; ouvriers d'artillerie et artificiers 395.

Dans le génie, 7.470 hommes seront incorporés; 2.250 hommes seront affectés au train des équipages dont 524 pour l'Algérie; enfin, les troupes d'administration recevront 5.322 recrues; état-major et recrutement 302 hommes; commis et ouvriers 3.300; infirmiers 1.720.

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, le contingent affecté au service armé et incorporé en 1907 s'élève à 233.350 hommes, y compris les 24.854 conscrits affectés à la cavalerie. Il y a lieu, en outre, d'ajouter les 34.352 hommes classés dans le service auxiliaire et incorporés comme tels pour deux ans. Nous arrivons donc pour 1907 à un contingent de 257.702 hommes; c'est un chiffre qui n'avait jamais été atteint. Il convient d'ailleurs de le ramener à environ 240.000, par suite des décès, réformes et insoumissions.

A Paris, le contingent mis en route cette année s'élève à 17.431 hommes affectés au service armé, plus 1.893 classés dans les services auxiliaires, ce qui porte à 19.329 le nombre des conscrits du département de la Seine appelés sous les drapeaux en 1907; en outre, environ 10.000 jeunes gens de province, en résidence à Paris, seront mis en route par le recrutement de la Seine, soit un total de près de 30.000 conscrits qui auront quitté Paris dans la première quinzaine d'octobre.

### Petites Nouvelles

On annonce la mort de Nakayama, mère de l'empereur du Japon. La défunte n'étant pas officiellement reconnue comme impératrice mère, la cour ne notifiera pas officiellement son décès et ne prendra pas le deuil officiel.

Au cours des rafles opérées la nuit dernière à Paris, 24 arrestations ont été opérées.

Dimanche, dans l'après-midi, à eu lieu dans la salle des fêtes du Trocadéro, la réunion annuelle de l'œuvre de l'Orphelinat de la coopération de production, sous la présidence de M. Viviani.

Pour protester contre le régime actuel, M. Toutan, conseiller d'arrondissement à Laval, a refusé de payer ses contributions, soit environ 400 fr.

M. Toutan a vu son mobilier et son automobile saisis.

Des affiches invitant les soldats à la désobéissance et à la désertion ont été apposés à St-Etienne: elles ont été immédiatement lacérées par la police.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, s'est rendu dimanche à Liévin où il a présidé le Congrès de la Société républicaine des conférences populaires.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Brevet élémentaire

Les examens du Brevet élémentaire pour les filles ont commencé lundi. Ont été déclarés admissibles: Mlles Bach Marie-Marthe, Coldely, Delsahuc, Doumeyrens, Fabre, Laborie, Lagarde, Lavergne, Maury, Ségaland, Teste, Teysse, Valat.

#### Postes

Le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a autorisé la création d'une recette rurale des Postes à Saint-Cernin.

### C'est inutile !

Toujours perspicace, Scalps découvre dans notre entrefflet intitulé « Pauvre politicien » un regret sincère de ne pas voir le sénateur de St-Denis dans le camp républicain. Ce regret, écrit-il, perce à chaque ligne !

Tu parles, comme dit l'autre ! Mais poursuivant sa démonstration, Scalps en arrive à prévoir le retour de M. Rey dans le parti républicain.

« Le fugitif Rey vous reviendra plus tôt que vous ne pensez. Il tendra l'oreille à vos plaintes, il se rejette dans les bras ouverts de ses chers radicaux qu'il a tant aimés, et alors vous pourrez tuer le veau gras pour la noce... »

Hum ! si la chose arrivait un jour, le plus attrapé de tous serait encore Scalps qui sait trop combien, aujourd'hui, le sénateur renégat est solidement empanonné par nos adversaires.

Mais Scalps n'a pas besoin d'équarquer les yeux pour lire dans l'avenir.

Le sénateur Rey se dégagerait-il de l'étreinte qui l'enserme, rejetterait-il bien loin, avec dégoût même, son acolyte, le sénateur panamitar, pour lequel nous en sommes certains, il n'éprouve qu'une vague, très vague camaraderie, que ce serait bien trop tard pour réparer en ami devant les hommes qu'il a trahis consciemment.

L. B.

### CIRCULAIRE PREFECTORALE

M. le Préfet du Lot a adressé la circulaire suivante à MM. les Maires du département.

Monsieur le Maire,

Il est parvenu à ma connaissance que, dans quelques communes du département, les curés ou desservants percevaient, à leur profit, une rétribution des fidèles pour la location des bancs et chaises contenues dans les églises.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, Monsieur le Maire, qu'il résulte, tant des lois du 9 Décembre 1905 et du 2 Janvier 1907 que des travaux préparatoires et des circulaires ministérielles interprétatives des dites lois que, en l'absence d'associations cultuelles, les curés ou desservants ne sont que des occupants de l'église, sans titre juridique, et que, dès lors, ils ne sauraient tirer une source de revenus d'objets mobiliers sur lesquels ils n'ont aucun droit de propriété ni même de jouissance légale.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 2 Janvier 1907, et à défaut d'associations cultuelles, les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, continueront à être affectés à la destination prévue par la loi du 9 Décembre 1905, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte, pour la pratique de leur religion. Cette jouissance gratuite imposée par la loi ne permettrait même pas aux communes, propriétaires des édifices religieux, de percevoir des fidèles une rémunération pour la location des bancs et chaises qui les garnissent.

Vous aurez soin, s'il y a lieu, de porter ces observations à la connaissance du curé ou desservant en l'invitant à se conformer à la loi et d'avertir la population, par tout moyen de publicité que vous jugerez utile; que l'usage des bancs et chaises de l'église est absolument gratuit.

Si malgré votre invitation le ou les ministres du culte continuaient à percevoir un prix de location, si minime soit-il, vous auriez à m'en aviser pour

que je puisse examiner s'il y a lieu de signaler le fait au Parquet.

Le Préfet du Lot,  
LEREBOURG.

### Enregistrement

M. Gorse, surnuméraire de l'enregistrement du département du Lot est nommé receveur à Lalbenque.

M. Boyer, surnuméraire du département de la Haute-Saône est nommé receveur à Montcuq, en remplacement de M. Duffour, appelé au bureau de Boulogne (H<sup>e</sup>. Garonne).

### Subvention

M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a accordé une subvention de 865 fr. à la commune de St-Sozy pour l'aider à payer la dépense de reconstruction de son église.

### Comité antiphyloxérique

Le Comité antiphyloxérique du Lot se réunira à Cahors, dans une des salles de la Préfecture, le samedi 12 octobre, à 5 heures de l'après-midi.

### Les Greffiers de Paix

M. Calmels, au nom de l'association des Greffiers de Justice de paix, a adressé à M. le Préfet du Lot, la lettre suivante :

Cahors le 2 octobre 1907.

### Monsieur le Préfet,

Au nom de l'Association des greffiers de justice de paix et de simple police du département du Lot, dont je suis le président, j'ai l'honneur de remercier messieurs les membres du Conseil général d'avoir bien voulu nous accorder la subvention que nous avions demandée.

En même temps, permettez-moi, M. le Préfet, de vous faire connaître les motifs qui nous ont fait agir.

Quoique les greffiers soient très peu rémunérés, ils n'ont jamais eu la pensée de se faire accorder une subvention en argent, qui servirait à augmenter leur traitement.

En faisant cette demande de subvention, ils ont voulu — ce qui est de toute justice — que les frais que leur occasionne l'assistance judiciaire, les états et les registres qu'ils sont obligés de fournir ou de tenir, leur soient remboursés sur la production d'états visés par le juge de paix.

Mais surtout leur but serait qu'il fut créé dans chaque justice de paix — comme cela existe, d'ailleurs, dans tous les tribunaux civils — une bibliothèque judiciaire, dont le greffier aurait la garde et qui serait à la disposition de tous.

Comme en France « nul n'est censé ignorer la loi » tout citoyen devrait pouvoir trouver dans chaque justice de paix le texte des principales lois suivi de commentaires.

Une commission d'achat, nommée par vous, M. le Préfet, se réunirait une ou plusieurs fois par an, à la Préfecture et commanderait elle-même : livres et revues.

Comme il faudrait une trentaine d'exemplaires de chaque ouvrage, les éditeurs feraient de fortes remises et enverraient franco jusqu'à la gare la plus rapprochée du chef-lieu de canton. Voilà, M. le Préfet, les desiderata des greffiers, qui ont un intérêt général pour le département.

Espérant, M. le Préfet, que vous voudrez bien les prendre en considération, je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant administré.

Jean CALMELS.

### Mouvement de la Population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans la commune de Cahors, pendant le mois de septembre dernier :

Naissances : 13; se décomposant comme suit : 4 garçons et 9 filles.

Décès : 27; dont 15 du sexe masculin et 12 du sexe féminin.

Mariages : 6.

Divorce : néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : de moins de 1 an : 2;

de 1 à 19 ans : 2; de 20 à 39 ans : 3; de 40 à 59 ans : 6; de 60 à 79 ans : 14.

Les causes de ces décès sont : Tuberculose des poumons, 1; débilité congénitale et vice de conformation, 2; bronchite aiguë, 1; autres maladies, 6; maladies inconnues ou mal définies, 1; affection de l'appareil respiratoire, 1; néphrite et maladie de Bright, 2; maladies organiques du cœur, 4; pneumonie, 2; mort violente, 1; débilité sénile, 2; affection de l'estomac (cancer excepté), 1; tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme, 1. Parmi ces décès, trois ont été constatés à l'hospice.

### Désagréable aventure

Célestin Ygouard, cinquante-neuf ans, cultivateur au Battu, près Bétaille (Lot), étant allé à Paris il y a trois jours pour liquider une succession, avait été conduit dimanche soir aux halles par un de ses amis, M. Roland Bergès. Ils y firent la rencontre de deux femmes, qui leur proposèrent de leur faire visiter les établissements curieux des environs, leur assurant qu'en leur compagnie ils ne couraient aucun danger. On visita donc les cabarets du quartier, et vers minuit, les deux amis, fatigués, prirent un fiacre pour regagner leur domicile commun, 7, rue Courat. Leurs compagnes montèrent avec eux en voiture. Ils s'endormirent, paraît-il, et lundi matin, se réveillèrent... sur le talus des fortifications, près de la porte de Bagnole. Ils avaient été dépouillés de tout ce qu'ils avaient sur eux, et ils ne purent que donner le signal de deux voleuses.

### Jeux floraux du Languedoc

Les Jeux floraux du Languedoc de 1908 sont ouverts depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Il sera décerné cette année : le Coquelicot de vermeil (prix de genre), le Genêt, la Marguerite, le Lys, et l'Orchidée d'or et d'argent, etc., aux pièces, — prose et poésie — qui seront présentées au Concours. Les envois devront être inédits et accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les Jeux floraux du Languedoc seront clos le 31 décembre 1907 au soir. Le programme détaillé du Concours sera adressé à ceux qui en feront la demande à M. le Secrétaire des Jeux floraux du Languedoc à Lamalou-les-Bains, Hérault.

### Tribunal correctionnel

(4<sup>e</sup> audience de vacances)

Dans son audience du 5 octobre, le tribunal correctionnel de notre ville s'est occupé des affaires suivantes :

Les nommés : Rosalie Combes, épouse Boyé, 55 ans, ménagère aux Arques; Justine Boyé, épouse Ménauge, 30 ans, domestique à Cazals, et Ambroise Boyé, 20 ans, cultivateur aux Arques, sont poursuivis pour entraves à la liberté des enchères.

Ambroise Boyé est relaxé; quant aux deux autres prévenus, elles sont condamnées à 16 francs d'amende chacune.

A la requête de l'administration des contributions indirectes, le sieur Salingardes (Jean), 65 ans, cultivateur à Vidailac, prévenu de contrebande d'allumettes est condamné à 300 fr. d'amende et à la confiscation de la marchandise saisie.

### L'affaire Fabre

Le procès intenté par M. Fabre contre M. Boudou et les membres du bureau de vote de Montcuq le 23 juillet, devait être appelé à cette audience.

M. de Valon, l'avocat de M. Fabre, demande au tribunal de vouloir bien renvoyer à une autre audience ce procès.

M<sup>e</sup> Lacaze, défenseur des « prévenus » s'élève contre cette demande de l'avocat de M. Fabre.

Une discussion s'engage entre les avocats et le tribunal au sujet de la fixation du jour où le procès devra être plaidé.

La date du procès sera fixée ultérieurement.

### Boîte aux lettres

ARRÊTÉ PREFECTORAL : Cimetières. — Agrandissement. — Excès de pouvoir.

Le Conseil d'Etat (arrêté du 22 avril 1904) a annulé pour excès de pouvoir l'arrêté préfectoral autorisant l'agrandissement d'un cimetière situé dans le voisinage de maisons d'habitation et à moins de 35 mètres d'une partie des habitations agglomérées de la commune.

ARRÊTÉ PREFECTORAL : Désaffectation d'un immeuble communal.

A été annulé pour excès de pouvoir un arrêté par lequel le préfet désaffecte, sans l'assentiment du conseil municipal, une salle, située dans la maison d'école et servant de mairie, en vue de la réunir au logement de l'instituteur, et en faisant procéder d'office à l'installation du service de la mairie dans un autre local.

(C. d'Et. 20 avril 1904).

ETUDES SURVEILLÉES : Répartition du produit. — Décision ministérielle. — Excès de pouvoir.

Le Conseil d'Etat (arrêté du 16 décembre 1904) a admis l'excès de pouvoir contre la décision du Ministre de l'Instruction publique approuvant un règlement fait par un Conseil départemental, et fixant, pour toutes les écoles d'une ville, et en dehors de toute entente entre les directeurs des écoles et les instituteurs adjoints, la proportion suivant laquelle la rétribution afférente aux études surveillées doit être partagée entre les directeurs et les instituteurs adjoints, ce règlement n'étant pas conforme au règlement modèle des écoles primaires qui exige, dans chaque cas, une entente individuelle entre les intéressés pour la répartition de cette rétribution.

### AGENCE FOURNIER.

L'augmentation des recettes depuis le 1<sup>er</sup> janvier atteint la somme de 146.678.900 francs.

### To, piller échoué

Le torpilleur 234 a été remorqué dans la matinée en rade de Forguerolles : on attend qu'une accalmie se produise pour le ramener à Toulon.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Lanzés

Foire du 5 octobre. — Malgré les travaux des champs et les vendanges, notre foire a été passablement bonne sur tous les foirails. Grande animation avec tendance à la hausse, surtout sur les bêtes à laine et les veaux de boucherie.

Oufs, 90 centimes la douzaine; poulets, 70 à 75 centimes; canards, 80 centimes, le tout, le demi-kilo: les oies se vendaient de 18 à 22 fr. la paire.

#### Limogne

La foire. — La foire n'a pas été très importante à cause des pluies tombées ces jours derniers, les gens étaient occupés les uns à vendanger, les autres à labourer leurs terres.

Néanmoins il s'est fait pas mal d'affaires sur les bœufs de travail avec tendance à la hausse.

Céréales. — Blé, 17 fr. 50 l'hecto; avoine, 7,50 à 8 fr. l'hecto; maïs, de 10 à 12 fr. l'hecto; fèves 15 fr. l'hecto.

Volaille, 70 à 75 centimes le demi-kilo; œufs, 80 à 85 cent. la douzaine.

#### Lascabanes

Election de la municipalité. — Le Conseil municipal de Lascabanes a élu M. Alis, adjoint, maire en remplacement de M. le docteur Clary, démissionnaire.

M. Besse, conseiller municipal a été élu adjoint au maire, en remplacement de M. Alis, élu maire.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

En réponse à une adresse au gouvernement, transmise à M. le Président du conseil à la suite du banquet de Puybrun, M. Bécays, le distingué député de Figeac, a reçu la lettre suivante :

Cahors, 4 octobre 1907.

« Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu faire parvenir une adresse au gouvernement émanant des cinq cents républicains radicaux du canton de Bretenoux, réunis en un banquet à Puybrun.

M. le Président du conseil vous prie d'être auprès des signataires de cette adresse l'interprète des meilleurs sentiments du Gouvernement qui a été très touché de cette manifestation.

» Veuillez agréer, etc.

P. le Préfet :

» Le Secrétaire général délégué,

» Signé : VACHAL.

Tribunal correctionnel. — Audience de vacances du 5 octobre.

Quatre affaires sont successivement appelées :

Joseph Vauterstein, âgé de 31 ans, chanteur ambulant, originaire de Douai (Nord), inculpé de vol, est condamné à deux mois de prison.

Alexandre Rochereau, 53 ans, cultivateur de scies, du Mans (Sarthe), poursuivi pour vagabondage et mendicité,

### MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Modeste eût sur les yeux comme un bandeau; le prestige du débit et l'attention qu'elle prêtait à Canalis, par parti pris, l'empêcha de voir ce que Butscha remarquait soigneusement, la déclamation, le défaut de simplicité, l'emphase substituée au sentiment et toutes les incohérences qui dictèrent au clerc son mot un peu trop cruel. Là où M. Mignon Dumay, Butscha, Latournelles s'étonnaient de l'inconséquence de Canalis sans tenir compte de l'inconséquence d'une conversation toujours si capricieuse en France, Modeste admirait la souplesse du poète, et se disait en l'entraînant avec elle dans les chemins tortueux de sa fantaisie : « Il m'aime ! » Butscha, comme tous les spectateurs de ce qu'il faut appeler cette représentation, fut frappé du défaut principal des égoïstes que Canalis laisse un peu trop voir, comme tous les gens habitués à pérorer dans les salons. Soit qu'il comprit d'avance ce que l'interlocuteur voulait dire, soit qu'il n'écoutât point, ou soit qu'il eût la facilité d'écouter tout en pensant à autre chose, Melchior offrait ce visage distraité qui déconcerte la parole autant qu'il

blesse la vanité. Ne pas écouter est non seulement un manque de politesse, mais encore une marque de mépris. Or Canalis pousse un peu loin cette habitude, car souvent il oublie de répondre à un discours qui veut une réponse, et passe sans aucune transition polie au sujet dont il se préoccupe. Si d'un homme haut placé, cette impertinence s'accepte sans protestation, elle engendre au fond des cœurs un levain de haine et de vengeance; mais d'un égal, elle va jusqu'à dissoudre l'amitié. Quand, par hasard, Melchior se force à écouter, il tombe dans un autre défaut, il ne fait que se prêter, il ne se donne pas. Sans être aussi choquant, ce demi-sacrifice indispose tout autant l'interlocuteur et le laisse mécontent. Rien ne rapporte plus dans le commerce du monde que l'attention. A bon entendre, salut ! N'est pas seulement un précepte évangélique, c'est encore une excellente spéculation; observez-le, on vous passera tout, jusqu'à des vices. Canalis prit beaucoup sur lui dans l'intention de plaire à Modeste; mais, s'il fut complaisant pour elle, il redevint souvent lui-même avec les autres.

Modeste, impitoyable pour les dix martyrs qu'elle faisait, pria Canalis de lire une de ses pièces de vers, elle voulait un échantillon du talent de lecture si vanté. Canalis prit le volume que lui tendit Modeste et roucoula, tel est le mot propre, celle de ses poésies qui passait

pour être la plus belle, une imitation des *Amours des Anges*, de Moore, intitulée *VITALIS*, que Mmes Latournelle et Dumay, Gobenheim et le caissier accueillirent par quelques ballelements.

— Si vous jouez bien au whist, monsieur, dit Gobenheim en présentant cinq cartes mises en éventail, je n'aurai jamais vu d'homme aussi accompli que vous.

Cette question fit rire car elle fut la traduction des idées de chacun.

— Je le joue assez, pour pouvoir vivre en province le reste de mes jours, répondit Canalis. Voici sans doute plus de littérature et de conversation qu'il n'en faut à des joueurs de whist, ajouta-t-il avec impertinence en jetant son volume sur la console.

Ce détail indiqua les dangers que court le héros d'un salon à sortir, comme Canalis, de sa sphère; il ressemble alors à l'acteur chéri d'un certain public, dont le talent se perd en quittant son cadre et abandonnant un théâtre supérieur.

On mit ensemble le baron et le duc, Gobenheim fut le partenaire de Latournelle. Modeste vint se placer auprès du poète, au grand désespoir du pauvre Ernest qui suivait sur le visage de la capricieuse jeune fille les progrès de la fascination exercée par Canalis. La Brière ignorait le don de séduction que possédait Melchior et que la nature a souvent refusé aux êtres vrais, assez générale-

ment timides. Ce don exige une hardiesse, une vivacité de moyens qu'on pourrait appeler la volage de l'esprit; il comporte même un peu de mimique; mais n'y a-t-il pas toujours, moralement parlant, un comédien dans un poète ? Entre exprimer des sentiments qu'on n'éprouve pas, mais dont on conçoit toutes les variantes, et les feindre quand on en a besoin pour obtenir un succès sur le théâtre de la vie privée, la différence est grande; néanmoins si l'hypocrisie nécessaire à l'homme du monde a gangrené le poète, il arrive à transporter les facultés de son talent dans l'expression d'un sentiment nécessaire comme le grand homme voué à la solitude finit par transborder son cœur dans son esprit.

— Il travaille pour les millions, se disait dououreusement La Brière, et il jouera si bien la passion que Modeste y croira !

Et au lieu de se montrer plus aimable et plus spirituel que son rival, La Brière imita le duc d'Hérouville, il resta sombre, inquiet, attentif; mais là où l'homme de cour étudiait les incartades de la jeune héritière. Ernest fut en proie aux douleurs d'une jalousie noire et concentrée, il n'avait pas encore obtenu un regard de son idole. Il sortit, pour quelques instants, avec Butscha.

— C'est fini, dit-il, elle est folle de lui, je suis plus que désagréable, et d'ailleurs elle a raison ! Canalis est charmant, il a

de l'esprit dans son silence, de la passion dans les yeux, de la poésie dans ses amplifications.

— Est-ce un honnête homme ? demanda Butscha.

— Oh ! oui, répondit La Brière, il est loyal, chevaleresque, et capable de perdre, soumis à l'influence d'une Modeste, les petits travers que lui a donnés Mme de Chauvieu.

— Vous êtes un brave garçon, dit le petit bossu. Mais est-il capable d'aimer, et l'aimera-t-il ?

— Je ne sais pas, répondit La Brière. A-t-elle parlé de moi ? demanda-t-il après un moment de silence.

— Oui, dit Butscha qui redit à La Brière le mot échappé à Modeste sur les dégoûtements.

Le Référendaire alla se jeter sur un banc, et s'y cacha la tête dans ses mains; il ne pouvait retenir ses larmes et ne voulait pas les laisser voir à Butscha; mais le main était homme à les deviner.

— Qu'avez-vous, monsieur ? demanda Butscha.

— Elle a raison !... dit La Brière en se relevant brusquement, je suis un misérable.

Il raconta la tromperie à laquelle l'avait convié Canalis; mais en faisant observer à Butscha qu'il avait voulu tromper Modeste avant qu'elle se fût désamalgamée, et il se répandit en apostrophes assez enfantines sur le malheur de

sa destinée. Butscha reconnut sympathiquement l'amour dans sa vigoureuse et rapide naïveté, dans ses vrais, dans ses profondes anxiétés.

— Mais pourquoi, dit-il au Référendaire ne vous développez-vous pas devant Mlle Modeste et laissez-vous votre rival faire ses exercices...

— Ah ! vous n'avez donc pas senti, lui dit La Brière, votre gorge se serrer dès qu'il s'agit de lui parler... Vous ne sentez donc rien dans la racine de vos cheveux, rien à la surface de la peau, quand elle vous regarde, ne fut-ce que d'un oeil distraité...

— Mais vous avez eu assez de jugement pour être d'une tristesse morne quand elle a, en quelque sorte, dit à son digne père : — Vous êtes une ganache.

— Monsieur, je l'aime trop pour ne pas avoir senti comme la lame d'un poignard entrer dans mon cœur, en l'entendant ainsi donner un démenti aux perceptions que je lui trouve.

— Canalis, lui, l'a justifiée, répondit Butscha.

— Si elle avait plus d'amour-propre de cœur, elle ne serait pas regrettable, répliqua La Brière.

(A suivre)



est condamné à un mois de la même peine.

Jacques Pons, âgé de 37 ans, de Brengues, est condamné pour coups et blessures à 50 fr. d'amende et bénéficie de la loi de sursis.

Augustin Laverne, âgé de 41 ans, de Saint-Cirgues, inculpé de coups et blessures, est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis.

Le tribunal prononce en outre plusieurs condamnations à 16 francs d'amende pour délits de chasse sans permis.

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal de Figeac se réunira mercredi 9 octobre à 4 heures de l'après-midi.

**Ordre du jour :**  
Assistance aux vieillards.  
Question de l'éclairage.  
Affaires diverses.

**Cajarc.**  
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni le dimanche 6 octobre à trois heures du soir, à la mairie, sous la présidence de M. Bor, maire.

Absents : MM. Lacam, Camus, Cajarac-Lagarigue et Roques.

M. Lombard, nommé secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le maire fait connaître que M. le préfet a bien voulu agréer la décision déjà prise du conseil municipal, fixant à 80 francs la location du presbytère de Cajarc-Gaillac, avec jardin et dépendances, les impôts et les réparations restant à la charge des desservants de ces deux paroisses. Le conseil approuve et laisse le soin à M. le maire de passer, avec les preneurs, un contrat de neuf ans, renouvelable tous les trois ans.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil décide de donner l'entretien des six pompes de la ville, pour l'année 1907-1908, à M. Emile Roques, pour le prix de 180 fr., soit 30 fr. l'une.

Le conseil émet ensuite un avis favorable sur la proposition du bureau de bienfaisance, concernant la vente de meubles ayant appartenu à l'ancien couvent des Dames de Nevers, dont la détermination s'accentue de jour en jour.

M. le maire fait connaître encore que, sur les fonds votés par la Chambre des députés en faveur des sinistrés nécessités de l'année 1905, une somme de 845 fr. est allouée à la commune de Cajarc. Pour la répartition de cette somme une commission, comprenant les membres les plus autorisés du bourg et des divers villages, devra se réunir à la mairie, le vendredi 11 octobre, à midi et demi.

**Ecole de filles.** — Une cheminée s'étant effondrée à la suite des orages de ces derniers jours et tout l'édifice menaçant ruines, M. le maire propose de s'entendre de suite, avec le bureau de bienfaisance pour la location de l'ancien couvent, afin que son arrêté du 3 octobre, suspendant les cours, ait le moins de durée possible. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est ensuite levée.

**Fraude sur les vins.** — M. le maire de Cajarc a fait prévenir, dimanche matin, les propriétaires, qu'aux termes de l'article premier de la loi du 29 juin 1907, chaque année, après la récolte, tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant du vin, devra déclarer à la mairie de la commune où il fait son vin :

1. La superficie des vignes qu'il possède ou exploite.

2. La quantité totale du vin produit et celle des stocks antérieurs restant dans ses caves.

Toute déclaration frauduleuse sera punie d'une amende de 100 à 1.000 fr.

**Incendie.** — Dimanche au soir 6 octobre, vers dix heures et demie, un incendie s'est déclaré à la grange de la veuve Portal, située sur la route de Cahors.

Alimenté par la paille et les divers fourrages secs que cette grange contenait, le feu s'est propagé avec une telle rapidité qu'il a été impossible de délivrer une vache qui se trouvait à l'intérieur et qui a été la proie des flammes.

Grâce à la promptitude des secours et à la pluie qui ne cessait de tomber, la maison atteinte a pu être préservée. Les pertes, évaluées à 1.200 fr. environ, ne sont, paraît-il, couvertes par aucune assurance.

**Souceyrac.**  
Foire. — Notre foire du 4 octobre, malgré la pluie, a été très bonne. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 700 à 800 fr. la paire ; vaches de travail, de 600 à 700 fr. la paire ; génisses, de 100 à 200 fr. la pièce ; porcs gras, de 55 à 63 fr. les 50 kilos ; les hiversaires pour prendre la graisse, de 50 à 100 fr. la pièce ; les jeunes porcs de lait, de 25 à 50 fr. la pièce ; les veaux de boucherie, de 90 centimes à 1 fr. 10 le kilo ; moutons, de 25 à 35 francs.

Volailles jeunes, 1 fr. 50 le kilo ; les poules vieilles, 1 fr. le kilo ; lapin, 35 centimes le demi-kilo ; les œufs, 90 centimes la douzaine.

**Saint-Céré.**  
Instruction publique. — M. le Préfet du Lot a nommé Mlle Roaldès, institutrice en congé, en qualité d'institutrice adjointe déléguée à l'école primaire su-

rieure de jeunes filles pendant l'année scolaire 1907-1908, en remplacement de Mlle Bourthoumiex en congé.

**Arrondissement de Gourdon.**

**Gourdon.**  
Etat civil du 15 au 30 septembre.

Naissances : Germaine Soulié, au Souq ; Paul Rhodes, à Prouilhac ; Albert-Gabriel Pades, à Costerast ; Paule-Henriette-Valérie-Maria Cayrol, boulevard Galot-de-Genouillac.

Décès : Denis-Albert Batut, 1 mois, à Terrié ; Martin Laurie, cultivateur, 54 ans, à Peyrelevade.

**Le Ventre de Gourdon.** — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus pendant le mois de septembre à l'abattoir public de Gourdon :

Bœufs, 13 ; veaux, 53 ; moutons, 96 ; porcs, 10.

**Foire du 4 octobre.** — Contrariée par la pluie, notre foire n'a pas eu son importance habituelle. Voici les principaux cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; seigle, de 14 fr. 50 à 15 fr. ; sarrasin, de 12 à 13 fr. ; maïs, de 14 fr. 50 à 15 fr. ; avoine, de 10 à 10 fr. 50 ; chataignes, de 8 à 10 fr. ; haricots, de 38 à 38 fr. ; noix, de 26 à 20 francs, le tout l'hectolitre.

Place du Marché. — Poulardes, de 5 fr. 50 à 6 fr. la paire ; poules, de 4 fr. 50 à 5 fr. la paire ; oie, de 70 à 75 centimes le demi-kilo ; poulets de 3 fr. 50 à 4 fr. 25 la paire ; pintades, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 la paire ; dindons, de 60 à 65 centimes le demi-kilo ; pigeons, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la paire, pigeonneau, de 80 centimes à 1 fr. 25 la paire ; lapins domestiques, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la pièce ; canards, de 7 à 8 fr. la paire ; oies, de 18 à 22 fr. la paire ; lièvres, de 5 fr. 50 à 6 fr. ; levrauts, de 3 fr. 75 à 4 fr. 50 ; lapins de garenne, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 ; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 50 ; cailles, de 50 à 70 centimes, le tout la pièce ; les œufs valaient de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 la douzaine.

Foirail aux bœufs. — Bœufs d'attelage, première catégorie, de 1 fr. 50 à 11 fr. 50 ; bœufs d'attelage, deuxième catégorie, de 800 à 1.000 francs ; bouvillons, de 550 à 650 francs ; veaux gras, de 1 à 1 fr. 50 le kilo.

Foirail aux moutons. — Moutons, de 36 à 38 fr. ; brebis de troupeaux, de 26 à 32 fr. ; agneaux, de 18 à 25 fr. ; agnelots, de 8 à 14 fr. ; le tout la pièce et selon la grosseur.

Moutons gras pour la boucherie, de 38 à 40 fr. poids vif.

Foirail aux porcs. — Porcs de venue, de 55 à 75 fr. ; porcelet, de 28 à 40 fr. ; le tout la pièce et selon la grosseur.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 5 octobre 1907.

Louis Batut, cultivateur à Gourdon, contravention à la police des chemins de fer. A voyagé sans billet de Saint-Claire à Gourdon. A voulu fuir à Gourdon, en passant par la gare des marchandises, mais s'est fait pincer par les employés de la P. V. ; 16 fr. d'amende et les dépens. Contrainte par corps fixée au minimum.

Un braconnier endurci, Adrien Blanc, en état de récidive depuis moins d'un an, est condamné à 35 francs d'amende et aux dépens, ainsi qu'à la remise du fusil ou 50 francs pour en tenir lieu.

Henri Paret a contrevenu à un arrêté préfectoral visant la police des gares, en laissant ses chevaux sans conducteur dans la cour de la gare de Rocamadour. 25 francs d'amende et les dépens.

Un autre nemrod, Antoine Rougié, pour avoir chassé sans permis, attrape 25 francs d'amende, les dépens et la remise du fusil ou 50 francs pour en tenir lieu.

Jean Roman, artiste lyrique ambulancier, n'a pas répondu aux gendarmes de Labastide-Murat avec toutes les formes voulues lorsqu'ils voulaient constater son identité. Coût, 6 jours de prison et les dépens.

Eugène Lespinasse, garçon boucher et Baptiste Duteil, plâtrier, démeurant tous deux à Souillac, sont prévenus d'un vol de poules au préjudice du sieur Géraud, couvreur, au même lieu.

Lespinasse explique avec clarté tous les détails de l'opération. En raison de la fête locale, il fut entendu entre les deux compères que pour faire les frais du festin, il y avait lieu d'opérer une razzia dans un poulailler voisin. Celui de Géraud fut désigné. L'opération, très bien conçue fut habilement menée.

Duteil, une nuit, fit le guet pendant que son compagnon forçait un contrevent pénétrant dans la volière et faisait main basse sur les volatiles. Malheureusement, sur la plainte du propriétaire, la gendarmerie fit une enquête, des perquisitions eurent lieu qui firent découvrir les poules et les voleurs. Une des poules était déjà en train de cuire lorsqu'ils furent pinés.

Le jeune Duteil excipe de sa bonne foi et prétend avoir tout ignoré. Après réquisitoire de M. le substitut Rabès, très ferme à l'égard des inculpés, avec toutefois plus d'indulgence pour le jeune Duteil qui a de bons antécédents, le

tribunal condamne Lespinasse, repris de justice, à six mois de prison, et Duteil à un mois seulement en faisant bénéficier ce dernier de la loi de sursis. Tous deux condamnés aux dépens.

**Cheez nos voisins.**

**Lot-et-Garonne.**  
**FUMEL.**

**Cours municipaux de dessin.**  
Les jeunes apprentis ainsi que les jeunes écoliers sont informés que ces cours recommenceront vendredi prochain 17 courant.

Ceux qui désirent les suivre pourront par suite, se faire inscrire ce jour-là au siège de l'Union compagnonnique, rue Waldeck-Rousseau, salle du 1<sup>er</sup> étage.

Comme les années précédentes, les cours auront lieu le lundi et le vendredi de chaque semaine de 7 h. 1/2 à 9 h. du soir.

**Cours professionnels.**  
Ces cours vont recommencer mercredi prochain 16 courant et auront lieu comme les années précédentes le mercredi et le samedi de chaque semaine de 7 h. 1/2 à 9 h. du soir.

Les intéressés sont invités à assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain 12 courant pour se faire inscrire et pour être placés dans les divers ateliers qu'ils choisiront.

**MARCHÉS AUX PRUNES.**  
Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) 6 octobre. — Apport 1.500 quintaux. Voici les cours pratiqués :

Les 40-4 fruits au demi-kilo, de 62 à 65 fr. ; les 38-40, de 58 à 60 fr. ; les 46-48, de 52 à 53 fr. ; les 50-52, de 48 à 50 fr. ; les 60-64, de 45 à 47 fr. ; les 70-74, de 40 à 42 fr. ; les 80-84, de 37 à 39 fr. ; les 90-94, de 34 à 36 fr. ; les 100-104, de 29 à 32 fr. ; fretin, de 15 à 18 fr. le toutes les 50 kilos.

Montpezat d'Agenais (Lot-et-Garonne), 6 octobre. — Notre marché aux prunes a été des mieux fournis. Fruit d'excellente qualité et très bien préparé. Marchands nombreux. Apport 1.600 quintaux vendus aux cours ci-après :

Les 34-36, fruits au demi-kilo, de 62 à 65 fr. ; les 38-40, de 58 à 60 fr. ; les 46-48, de 52 à 53 fr. ; les 50-52, de 48 à 50 fr. ; les 60-64, de 45 à 47 fr. ; les 70-74, de 40 à 42 fr. ; les 80-84, de 37 à 39 fr. ; les 90-94, de 34 à 36 fr. ; les 100-104, de 29 à 32 fr. ; fretin, de 15 à 18 fr. le toutes les 50 kilos.

Montpezat (Dordogne), 6 octobre. — Apport 800 quintaux vendus aux cours suivants :

Les 50-4 fruits au demi-kilo, de 50 à 52 fr. ; les 60-4 de 42 à 44 fr. ; les 70-4 de 38 à 40 fr. ; les 80-4 de 34 à 36 fr. ; les 90-4, de 30 à 32 fr. ; les 100-4, de 22 à 24 fr. ; les 120-4, de 15 à 18 fr. ; fretin, de 10 à 15 fr. le tout les 50 kilos. Vente avec tendance à la baisse.

Lauzun (Lot-et-Garonne), 6 octobre. — Apport de 700 à 800 quintaux. Tout vendu aux cours suivants avec tendance à la hausse. Les 40-5 fruits au demi-kilo, de 54 à 56 fr. ; les 50-5, de 47 à 48 fr. ; les 60-5, de 44 à 46 fr. ; les 70-5, de 41 à 42 fr. ; les 80-5, de 37 à 38 fr. ; les 90-5 de 34 à 35 fr. ; les 100-5, de 30 à 32 fr. ; les 110-115, de 26 à 27 fr. ; les 120-23, de 30 à 22 fr. ; menu fretin, prix variant entre 12 et 18 fr. ; le tout les 50 kilos.

**La dernière étape.**  
De temps en temps vous éprouvez des fourmillements dans les mains ou les pieds, un jour l'un de vos doigts semble mort pendant quelques minutes, privé de sensibilité. Un autre jour, en marche ou en promenade, vous boitez soudain sans cause apparente qu'une petite douleur et une pesanteur de la jambe, plus tard une crampe vous oblige au repos, vos mains sont pâles et vos pieds froids. Tous ces petits incidents marquent la dernière étape de votre achèvement aux accidents graves de l'artériosclérose. Profitez donc de ces avertissements pour vous mettre sans retard au régime du Sel de Vitell, qui seul, peut vous donner la santé. La boîte pour traitement de 20 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15, par M. Boillot, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris. A Cahors, pharmacie Fournié.

**Bibliographie.**  
**Lectures pour Tous.**  
Elles ont été de succès en succès ! Ainsi peut se résumer le passé des Lectures pour Tous, au moment où elles entrent dans leur dixième année. La raison de cette constante prédilection du public ? C'est que jamais aucune revue n'offrirait un ensemble aussi complet et aussi attrayant. Renseigner par de sensationnelles interviews ou des articles d'actualité, instruire en mettant à la portée de tous les grands découvertes, les problèmes de l'histoire, les merveilles de l'art ; amuser ou émouvoir par de captivants reportages, des récits de voyages, de dramatiques romans, des nouvelles, concours, fantasmes ; enfin offrir au moyen de saisissantes illustrations le tableau exact et frappant de la vie universelle, voilà le programme que le public a adopté d'enthousiasme en faisant des Lectures pour Tous sa revue favorite.

Dans le numéro d'octobre, chacun voudra lire :

Grandes et misères des vins de France. — La Guerre en dirigeables. — La Gaité à l'école des Beaux-Arts. — MM. les Débardeurs chez eux. — La Nursery des Cours d'Europe. — Tonnerre de braves, tempête de sifflets. — L'Équipée de la caserne Popincourt : La conspiration de Malet en 1812. — La revanche du braconnier, nouvelle par Ch. Le Goffic. — Cures de musique. — Le fils du Convict, roman. — Gendarme à quatre pattes.

**BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE.**  
Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :  
MM. Aiguesperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX.  
PUBLICATIONS DE FAMILLE  
LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modèles enfantines  
Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois  
12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc. Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

**MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES.**  
9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée.  
MÉTODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linges. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissier. — Triplet. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fusain, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Éclaircissement, la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES  
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Étranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX.  
PUBLICATIONS DE FAMILLE  
JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis  
Revue de la jeune fille et de la femme Médaillée d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
Édition violette, purement littéraire.

Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro  
Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualité. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.

Édition verte : Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

Édition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapissier. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

52, rue St-Georges, Paris, IX.  
PUBLICATIONS DE FAMILLE  
LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.  
Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro  
Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoffes imprimées.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

Tous les gens d'esprit lisent  
Le Cri de Paris (11<sup>e</sup> année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.

« Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.


Couilles de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique.

# VOUS QUE TORTURE

## LA BRONCHITE

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.

« Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterais que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ! » — Mme A. Valiot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.



Fernand Valiot

**LE POURQUOI** Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ».

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi flacon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Portrait, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.

« Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français !

Le numéro seulement 20 centimes. En vente partout.

Abonnements : France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Étranger : un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.

Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molé (avenue de l'Opéra).

**UNIVERSITÉ DE FRANCE**  
**ACADÉMIE DE TOULOUSE**

**LYCÉE GAMBETTA**  
**de Cahors**

Le public est prévenu que le LUNDI 28 OCTOBRE 1907, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après pour l'année 1908.

PAÏN  
VIANDE  
VIN  
LAIT  
ARTICLES D'ÉPICERIE  
CHARCUTERIE  
ŒUFS  
HOUILLE  
BOIS DE CHAUFFAGE

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée, tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir, à partir du 7 octobre.

Les soumissions établies sur papier timbré à 0,60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposée à l'Economat, le samedi 26 octobre avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat, le lundi 21 octobre avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Les soumissionnaires devront déposer leur cautionnement entre les mains de M. l'Économe ; ce cautionnement, dont le récépissé doit accompagner la soumission, sera remboursé aussitôt après l'adjudication, aux soumissionnaires évincés.

Le Proviseur du Lycée,  
BRUGEAS.

Vu :  
L'Inspecteur d'Académie,  
ROQUES.

**AVIS**  
Mademoiselle SALOMON ouvrira vers le 15 Octobre, un Cours pour les jeunes filles et fillettes, rue Gustave Larroumet n° 5.

S'adresser pour tous renseignements rue Hautesserre n° 7.

**Bulletin Financier**  
Paris, 7 octobre.

Le marché bien impressionné par une vive reprise de la Rente Française fait preuve à l'ouverture de fermes dispositions. En séance un ralentissement se produisant dans les transactions, la tendance générale devient lourde.

Le Rio Tinto est l'objet d'une nouvelle baisse à 1.705.

Notre 3 0/0 passe à 94,37.

**A VENDRE**  
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
**un COUPÉ**

Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.



**Chemin de fer d'Orléans**

**Billets d'excursions**

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

**Cartes d'excursions en Touraine**

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bourgueil, de Tours à Gien, de Bourgueil à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

**PUBLICATIONS**

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne, Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15).

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, AN-

**GOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.**

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.  
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.  
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**A. WILCKEN**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bonnysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

**Grande Pharmacie**

DE LA

**CROIX-ROUGE**

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE

**CAHORS**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

**Paul GARNAL**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris.

Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés

Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE

BANDAGES - BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

Belle situation à personnes ayant relations, app. fixes et gros commissions, référ. exigées.

Ecrite : Mutuelle des Propriétaires, 23, rue Drouot, Paris.

FONDÉ EN 1879

**L'ARGUS de la PRESSE**

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

Il en découpe par jour, 40.000 journaux ou revues de monde entier;

publie l'ARGUS des ROYAGES, mensuel

édite l'ARGUS de l'OFFICIEL

Montant tous les votes des hommes politiques à leur départ public.

L'ARGUS de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHAMUR - PARIS

Adresse téléphonique : 102-02

Bureau de Direction, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

**ÉTUDE**

DE

**M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE**

Licencié en droit

AVOUÉ A CAHORS, Y DEMEURANT

10, Cours de la Chartreuse

Successeur de M<sup>e</sup> LACAZE

(Ancienne étude DELBREL)

**VENTE**

SUR

surenchère du dixième

à suite de vente

SUR ALIÉNATION VOLONTAIRE

L'adjudication aura lieu le Mardi

vingt-neuf Octobre mil neuf cent

sept, à une heure du soir et

heures suivantes, à l'audience

des criées du Tribunal civil de

Cahors, séant au palais de

Justice de la dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il

appartiendra :

Qu'aux requête, poursuites et

diligences de M. LEYGUES Marc,

propriétaire domicilié aux Espi-

nards, commune et canton de Vil-

lefranche de Périgord (Dordogne).

Ayant M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE

pour avoué constitué ;

Contre : 1<sup>o</sup> M. Jean HÉBRARD,

ancien huissier, agent d'affaires et

dame Honorine RIGAL, sans pro-

fession, son épouse demeurant en-

semble à Puy-l'Évêque ; le dit M.

Jean HÉBRARD pris tant en son

nom personnel que pour la validité ;

Vendeurs ;

Ayant M<sup>e</sup> CHATONET pour

avoué constitué ;

2<sup>o</sup> M. Jean DELMON, proprié-

taire, maire de Loubéjac (Dordog-

ne), demeurant aux Aillots, dite

commune de Loubéjac.

Acquéreur surenchéris ;

Ayant M<sup>e</sup> CHATONET pour

avoué constitué.

DÉSIGNATION

DES

immeubles surenchéris

A VENDRE

TELLE QU'ELLE SE TROUVE DANS

L'ACTE D'ALIÉNATION.

Article premier. — Un bois pin

sis au lieu dit Le Bois, porté à la

matrice cadastrale de la commune

de Freycinet-le-Gélat, sous les

numéros 1280, 1283 et 1284 section

G, pour une contenance de quatre-

vingt-seize ares trente centiares,

et confrontant dans son ensemble

à Costes, au chemin public de

Sauveterre à Jouffreau, Costes de

Lajasse, Leygues et Marmier.

NOTA. — Il est expliqué qu'une

contenance de seize ares du numé-

ro 1284 et une autre contenance

de trois ares du numéro 1283 sont

la propriété du dit M. Marc LEY-

GUES, en vertu d'un jugement

rendu par le Tribunal civil de Ca-

hors en mil neuf cent quatre.

Article deux. — Un bois chêne

appelé « Bois de l'homme » porté

à la matrice cadastrale de la dite

commune sous le numéro 254 sec-

tion F, pour une contenance de

trente-cinq ares dix centiares et

confrontant à Carretier, Bagilet

et Cassan.

Article trois. — Un autre bois

chêne au lieu dit des « Placets »

porté à la matrice sous le numéro

259 section F, pour une contenan-

ce de trente-deux ares, quatre-

vingt-dix centiares, et confron-

tant à Besse, Escande, Lapierre et

chemin public ; ensemble toutes

les appartenances et dépendances

des dits bois, sans aucune excep-

tion, ni réserve.

Ces immeubles ont été vendus

suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Jules

PUECH, notaire à Puy-l'Évêque le

cinq octobre mil neuf cent deux,

par les dits Jean HÉBRARD et Ho-

norine RIGAL mariés, au dit M.

Jean DELMON, moyennant la som-

me de cent quatre-vingts francs.

Le dit M. DELMON, acquéreur,

ayant fait aux créanciers inscrits

les sommations prescrites par les

articles 2163 et 2184 du code civil,

le dit M. LEYGUES, l'un d'eux,

en sa qualité de créancier, comme

porteur d'une obligation au por-

teur, a formé une surenchère dans

laquelle il a porté le prix des dits

immeubles à la somme de cent

quatre-vingt-dix francs.

Par jugement en date du vingt-

cinq juillet mil neuf cent sept, le

Tribunal civil de Cahors a validé

la dite surenchère et ordonné que

la revende du dit immeuble aurait

lieu à l'audience des criées du Tri-

bunal sur la mise à prix de cent

quatre-vingt-dix francs.

Ce jugement, après avoir été si-

gnifié à avoué, l'a été à partie,

suivant exploit enregistré, de M<sup>e</sup>

DUCHET, huissier à Cazals.

En conséquence, il sera procédé

**Lotissement**

ET

**MISE A PRIX**

Tous les immeubles dont il s'agit

seront mis en vente en un seul lot

sur la mise à prix de cent quatre-

vingt-dix francs, 198 fr.

ci.....

L'adjudicataire sera tenu au-

delà du prix de son adjudication

de restituer à l'acquéreur les frais

et loyaux coûts de son contrat,

ceux de la transcription sur les

registres du Conservateur, ceux

de la notification et ceux faits par

lui pour parvenir à la vente, con-

formément à l'article 2188 du code

civil.

L'expédition du contrat d'acqui-

sition des immeubles surenchéris

a été déposée au greffe du Tribu-

nal civil de Cahors, suivant acte

de dépôt en date du vingt-sept

juillet mil neuf cent sept pour y

servir de minute d'enchères.

Fait et rédigé par moi, avoué

surenchérisseur.

Cahors, le cinq octobre mil neuf

cent sept.

L'avoué surenchérisseur,

Signé :

**C. AUTEFAGE.**

Enregistré à Cahors, le

octobre mil neuf cent sept, folio

case ..... Regu un franc quatre-

vingt-huit centimes, décimes com-

pris.

Le Receveur,

Signé : D'ALGAY.

Pour tous renseignements,

s'adresser à M<sup>e</sup> Camille AUTE-

FAGE, avoué surenché-

risseur et à M<sup>e</sup> CHATONET,

avoué des vendeurs et de

l'acquéreur surenchéris,

comme tous les autres

avoués occupant près le

Tribunal civil de Cahors,

pourrait être chargés d'en-

chéris.

UN Représentant en Vins, du

Nord, ayant belle clientèle

et capitaux, désire connaître per-

sonne active et sérieuse, possédant

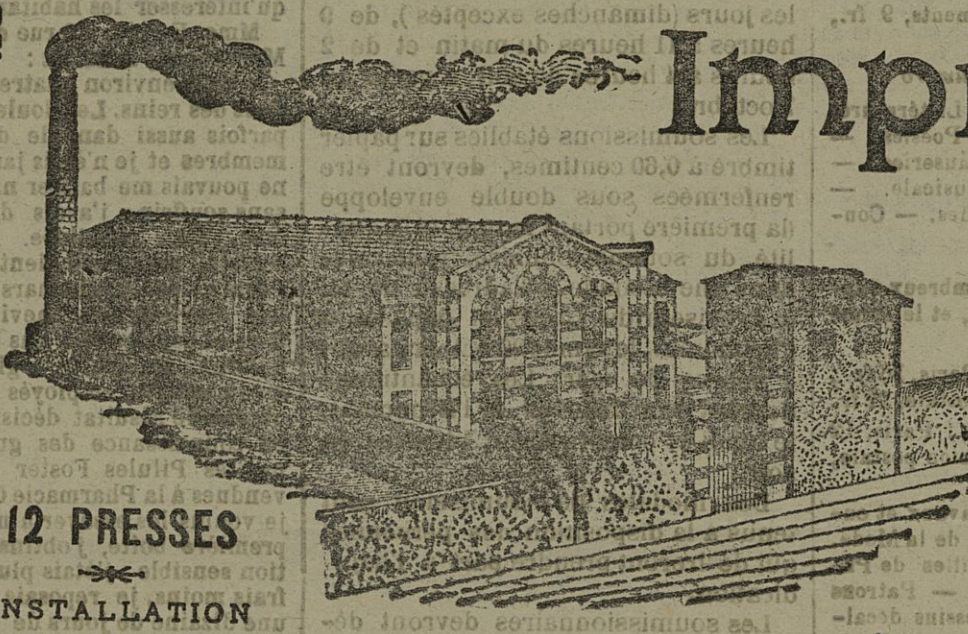
aussi capitaux et relations pour

fonder maison. Ecrite : *Courrier*

*Republicain de Douai*. Lettres

A. B.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



**Imprimerie A. Coueslant**

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :